



Refus d'une demande de préalable (garage en pece a vivre) svp

Par **play**, le **03/11/2009** à **12:22**

Bonjour,

je vous explique ma situation : j'ai acheté une maison en nov 2008, celle ci a un garage (dans la maison) dont sa porte donne sur le trottoir.

j'ai une place de parking publique juste devant mon garage. Et peut donc me garer sans souci. J'oublie de préciser que mon garage ne peut accueillir une voiture (celui ci est trop petit ne faisant que 14 m².)

J'ai donc fait une demande préalable à la mairie, or la mairie me dit que ma demande de changer mon garage en pièce à vivre sera refusé. que je pourrais donc pas mettre de fenêtre sur la route. Sauf si...

Que celle ci ne sera accepter que si je paye à la commune 7 000 euros !! ou si je loue un autre garage dans les 300m autour de mon domicile. Chose que je ne peux faire.

En faisant mes travaux, je libere ma place de parking (qui je le répète nest pas privative mais publique) je ne vois donc pas ou est le probleme.

D'autant plus que la dame de l'urbanisme me dit que je peux mettre une porte de garage (surtout pas en pvc car monument historique proche, que lon ne voit meme pas mais bon...) donc une porte de garage et vivre dedans, mais obligez de déclarez aux impots.

Nous marchons sur la tête ! vivre avec une porte de garage donnant sur la rue et payer un impot en supplément ??

Merci de m'avoir lu et j'attends une réponse ou plusieurs car je ne sais plus quoi faire, je pense meme a prendre un avocat... (Nous vivons a trois , dans l'arriere pièce de 20 m².)

Merci, merci beaucoup

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **12:41**

[fluo]Maison de l'Avocat [/fluo]- 174, place Lamartine BP 46 62401 Béthune Cedex - Tél : 03 21 56 25 57 - Fax : 03 21 01 36 31 - Email : contact@barreaudebethune.com

Bonjour, vu la complexité de votre dossier et l'adversaire (Mairie), il vaut mieux être assisté par un avocat, contactez à Béthune la Maison de l'Avocat pour une consultation juridique avec un avocat, courage à vous, bonne journée.